

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 110

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine
0413312566**

PRESENTATION

Par délibération n°5 du 16 avril 2015, le Conseil Départemental a donné délégation de compétence à la Commission Permanente pour se prononcer sur l'approbation des indemnités d'assurance proposées d'un montant supérieur à 20.000 €, pour le règlement des sinistres déclarés par le Département dans le cadre des polices d'assurances souscrites.

Sur ce fondement, je vous propose de vous prononcer sur le dossier suivant.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Département a déclaré dans le cadre de la police d'assurance Dommages aux Biens 1^{ère} ligne souscrite auprès de la SMACL Assurances le sinistre survenu dans les locaux du collègue Lucie AUBRAC, sis 125 rue Paulin Mathieu, 13430 EYGUIERES, à la suite du violent phénomène pluvieux du 3 octobre 2015.

En raison de fortes précipitations, le bâtiment d'enseignement a été l'objet d'importantes infiltrations d'eau au travers de la toiture, provoquant de nombreux dommages aux salles de cours et salles de technologie, évalués à 159.064,12 €

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise du 23 septembre 2015, l'assureur de la collectivité propose une indemnité de 157.064,12 € répartie de la façon suivante :

-règlement immédiat : 103.804,90 €

-règlement différé après travaux et sur justificatifs : 53.259,22 €

-en sus de ce règlement et après obtention du recours : 2.000,00 €(franchise contractuelle)

INCIDENCE FINANCIERE

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL